



SUI GENERIS

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Exercice 2018-2019

Établi le 21 Septembre 2019 à Narbonne

Association Sui Generis, Siège social : 18 rue du Lion d'Or, 11100
Narbonne

La séance a débuté à 11h30.

Le Conseil exécutif a désigné comme Président de séance M. Espeluque-Kutylowski, Secrétaire Général de *Sui Generis* et comme Secrétaire de séance Mme Laure Palop, Administratrice du Pôle Communication & Partenariat

LISTE DES PARTICIPANTS

Nombre de membres présents votants : 11

- Nathalie Thomé (Présidente)
- Alexandre Espeluque-Kutylowski (Secrétaire Général)
- Laure Palop (Administratrice Pôle Communication & Partenariats)
- Marie Femeli (membre)
- Florian Frasse (membre)
- Adeline Froment (membre)
- Ambre Bouderlique (membre)
- Maguelone Dupouy-Bossu (membre)
- Thierry Stefanaggi (membre)
- Lucie Sidan (membre)
- Marianne Bosc (membre)

Nombre de membres représentés sur procuration (votants) : 3

- Nina Ferra (membre) *par Nathalie Thomé*
- Yohan Bastart (Vice-Secrétaire Général) *par Laure Palop*
- Emie Lelièvre-Selliez (membre) *par Alexandre Espeluque-Kutylowski*

Nombre de membres absents et excusés (non-votants) : 3

- Marie-Hélène Gozzi (Présidente du Conseil Scientifique)
- Sarah Perié-Frey (Trésorière)
- Pierre Ortet (Vice-Président)

Le Président de séance a confirmé avoir reçu l'ensemble des procurations en bonne et due forme.

ORDRE DU JOUR ADOpte

- Accueil des participants et discours d'introduction de la Présidente
- Adoption de l'ordre du jour
- Bilan des activités de *Sui Generis*
- Bilan comptable
- Discussion générale
- Discours de conclusion
- Pot de clôture

BILAN DES ACTIVITES DE SUI GENERIS

Rapport moral et rapport des activités 2018/2019 (résumé)

Co-présenté par Mme Nathalie Thomé, Présidente de *Sui Generis*, et Alexandre Espeluque-Kutylowski, Secrétaire Général de *Sui Generis*.

L'année universitaire 2018/2019 a une fois de plus été l'occasion de réaliser de nombreux évènements et activités, dans la bonne continuité des projets des années précédentes , malgré les circonstances particulières.

À peine l'Assemblée générale de clôture de l'exercice précédent achevée le 13 octobre 2018, nous avons décidé de nous impliquer auprès des sinistrés de l'Aude. Nous avons ainsi, via les réseaux personnels et sociaux, réussi à organiser une collecte de vêtements, vivres et produits d'hygiènes ou de première nécessité et nous sommes rendus directement dans la zone pour prêter main forte le 20 octobre. Ce sont trois camions et presque une dizaine de voitures remplies qui se sont rendues au centre de tri de la Croix Rouge. Nous nous sommes ensuite rendus à Villegailhenc afin d'aider physiquement les personnes en détresse soit pour sortir les meubles dégradés, préserver ceux qui pouvaient l'être, soit pour vider l'eau des maisons. En une demi-journée, nous avons pu apporter soutien dans une dizaine d'habitations sinistrées. Tous nos remerciement à l'équipe restreinte qui a permis de réaliser ce projet.

La fin de l'année 2018 a été marquée par la perte de deux membres imminents et amis de *Sui Generis*. Le 5 novembre, le Professeur Émérite Alain Degage, qui était Président d'Honneur du Conseil Scientifique nous quitte. Laure Palop, Pierre Stefanaggi et Nathalie Thomé se sont directement rendus aux obsèques qui ont eu lieu à Sète le 7 novembre. Des fleurs l'ont accompagné, et Laure et Pierre, se sont chargés d'établir un livret de témoignages d'anciens étudiants qui a été offert à l'épouse et à la fille d'Alain. Ensuite, le 12 décembre, c'est notre très

cher Pierrot qui disparaît, encore un membre historique, éminent et un ami.

S'en est suivi une réunion d'urgence, le 5 janvier 2019, pour réorganiser notre travail au mieux : la finalisation des cas pour le concours de plaidoiries, la lecture des articles soumis par les étudiants pour la Revue *Sui Generis* sur le Principe de proportionnalité. Une nouvelle fois, nous tenons à remercier toutes les personnes qui se sont activement impliquées.

L'association a également sollicité deux personnes, Mme Anne-Laure Mourot pour rédiger un travail sur la RGPD et veiller à être en conformité avec celle-ci et Mme Faiza Zannouti qui a fait une étude sur les financements dédiés aux associations, afin de s'assurer de la conformité de notre gestion au droit en vigueur et voir comment nous pouvons renforcer nos capacités financières sans grever celle des étudiants.

L'organisation du concours comme la sortie de la Revue étudiante s'est évidemment faite dans l'urgence mais nous sommes parvenus à remplir nos objectifs.

Le concours, pour lequel nous avons désigné 3 avocats, 3 universitaires et 2 chargés d'enseignement comme membres du Jury, s'est tenu comme les années auparavant à la fin du mois de mai (Lundi 27 et Vendredi 31 mai). Nous avons réussi à monter 6 équipes en droit des libertés fondamentales et 6 en droit international public. Malheureusement cette année, nous n'avons pu mobiliser de plaideurs sur Toulouse, les membres de *Sui Generis* ne pouvant, à l'époque, se mobiliser sur tous les fronts. Le concours s'est tout d'abord déroulé dans la salle Elie Sermet – du Palais des Sports, des Arts et du Travail de Narbonne, mise gracieusement à disposition par la Mairie. Le Maire nous a encore fait l'honneur d'un discours introductif. Ensuite, les finales se sont déroulées au Tribunal de Grande Instance, dont la vice-présidente nous a accordé la jouissance de la salle principale et a prononcé le discours d'ouverture de la journée des finales. La journée s'est clôturée par la remise des Prix des meilleurs mémoires et équipes dans chaque discipline et du meilleur plaideur, le Prix Pierre Gabriel Stefanaggi. Ce sont, Myriam et Thierry, les parents de Pierre, qui ont remis ce dernier Prix à la suite d'un discours émouvant de Thierry. Par la suite, nous nous sommes retrouvés en ville pour un moment de partage entre les étudiants et les membres du jury autour d'un pot de clôture.

Le 3 juin 2019, enfin, la Revue consacrée aux travaux des étudiants est sortie mettant fin à une année rapide et éprouvante pour les organisateurs. Le même jour était lancé l'appel à contribution pour la Revue *Sui Generis* (RSG 2019/2), avec pour thème « Santé et Environnement, perspectives de notre temps », dont la publication est prévue en Décembre 2019. Plusieurs contributeurs sont à l'heure actuelle en cours de réflexion / rédaction. La deadline de remise des contributions est fixée officiellement au 21 octobre 2019.

La discussion a été déclarée ouverte et un échange s'est mis en place. Au-delà des commentaires sur les difficultés rencontrées du fait de la perte de nos amis et le rôle essentiel de certains membres pour faire

aboutir nos projets, aucun orateur ne s'est prononcé sur des points plus précis du bilan d'activités.

Le Président de séance a donc mis aux voix le rapport ainsi présenté.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

Bilan comptable et financier (résumé)

Réalisé par Mme Sarah Périé-Frey, Trésorière de *Sui Generis*

Présenté par Mme Nathalie Thomé, en tant que Présidente de *Sui Generis*, au nom de Mme Périé-Frey

Le bilan général du fonctionnement budgétaire réalisé par la trésorerie révèle un budget qui, pour la première fois, est au-delà des seuils atteints les années précédentes, s'agissant des dépenses et recettes de l'Association. En effet, comme à son habitude, l'essentiel de l'apport financier de l'Association provient des cotisations des adhérents et de dons, dans une moindre proportion, tandis que la quasi-totalité des dépenses effectuées sont dues à l'organisation du Concours *Pro Milone* (à titre principal : matériel d'accueil des participants et invitation des membres du jury) ainsi qu'au fonctionnement du site web (à titre principal : forfait de l'enregistrement du nom de domaine et inscription aux offres de plateforme *Wix*, avancé exceptionnellement par Laure Palop en juin 2019 pour l'année 2019/2020, en raison d'un problème de péremption de la carte bancaire initialement enregistrée. Cette somme de 196,74€ a été remboursée ce jour. Le solde des comptes de l'Association à la clôture de l'activité est amélioré et positif : 288€. Il est cohérent avec la politique de tarifs peu élevés de cotisation étudiante défendue par l'Association ainsi que par le coût fonctionnel irréfragable du Concours *Pro Milone* et du site web.

Au même titre que lors de l'AG 2018, la Trésorerie et le Conseil exécutif ont considéré qu' « *au regard des buts et principes de l'Association et, prenant en compte la situation financière globalement difficile pour l'ensemble des membres étudiants, il n'apparaît pas opportun, pour le moment, d'augmenter le tarif de la cotisation annuelle. Il s'agit donc de conserver les dispositions actuelles* »³.

Les montants détaillés de cette cotisation sont les suivants :

Membres étudiants : 10 euros

Membres (et membres dirigeants, y compris étudiants) : 30 euros

Membre Association/Société : 100 euros

Membres bienfaiteurs : à partir de 100 euros

Le Conseil exécutif fixera, s'il l'estime nécessaire, des conditions particulières financières pour la participation au Concours *Pro Milone*.

La Trésorerie a également précisé que les accords de partenariats ponctuels effectués avec les établissements restaurateurs accueillant le jury de *Pro Milone* ont permis de budgétiser des dépenses raisonnables s'agissant des frais de bouche des intervenants extérieurs. Cependant, l'Association n'est actuellement toujours pas financièrement capacitaire pour autoriser, lors de la session suivante, une prise en charge des frais de déplacement des membres du jury ou encore des étudiants participant au Concours.

S'agissant enfin de la politique budgétaire projetée par l'Association, la Trésorerie – avec le soutien du Conseil exécutif – poursuit la sanctuarisation du système de cotisation des membres en proposant des mesures de contrôle, notamment par le biais de rappels et de possibilités de radiations, prévues par les Statuts. Il s'agit par ailleurs de continuer à lier la politique de cotisation avec une meilleure inclusion des anciens membres (notamment les ex-participants au Concours) dans les autres projets de l'Association pour permettre une pérennisation plus solide du fichier adhérent et des membres actifs et à jour de cotisation.

D'autre part, la Trésorerie et la Présidence ont à nouveau souligné la nécessité pour l'Association de mettre en œuvre la politique de partenariats financiers de l'Association telle qu'elle avait été définie lors de l'AG 2018 et complétée par les différentes impulsions du Conseil exécutif.

Au regard des challenges à relever sur le plan financier pour assurer le suivi et la stabilité des comptes, et permettre le développement des activités présentes et futures, la Présidence a proposé que la Trésorerie soit confiée à Mme Adeline Froment. Cela s'explique en termes d'indisponibilités de Mme Sarah Perié-Frey pour cette nouvelle saison.

La discussion a été déclarée ouverte. L'ensemble des membres présents ont approuvé notre volonté de maintenir un montant de cotisation accessible pour les étudiants ainsi que celle de développer notre activité auprès d'un certain nombre de donateurs potentiels. Mme Lucie Sidan a proposé de mettre en place des sollicitations en ce sens, en coordination avec la trésorière.

Après avoir entendu la lecture du rapport budgétaire et financier, l'Assemblée Générale, à l'unanimité, a donné quitus à la trésorière pour sa gestion de l'exercice 2018/2019, et valide le remplacement de Mme Sarah Perié-Frey par Mme Adeline Froment au poste de Trésorière de l'Association.

DISCUSSION GENERALE

Résumé des interventions et discussions

Sur proposition du Président de séance, et à l'unanimité, l'Assemblée générale a accepté d'entendre et de débattre sur certains points relatifs, à la prochaine édition du Concours de Plaidoiries, aux thématiques des prochaines revues étudiantes et expert, et l'organisation interne de l'Association.

S'agissant de l'organisation de la prochaine édition du Concours de Plaidoiries, Mme Nathalie Thomé, a évoqué le fait que nous étions – pour une fois – en avance quant à la rédaction des cas et avions déjà été sollicités par la Mairie et la Présidence du TGI concernant les réservations de salle pour le *Pro Milone* 2020. Sur ce point elle s'engage à recontacter directement ces derniers dans les plus brefs délais pour poser des options sur la dernière semaine de mai, en rappelant que nous étions dépendant des calendriers des examens universitaires.

D'ores et déjà, les cas de la prochaine session du Concours de plaidoirie sont en cours de finalisation pour l'un (DIP par Maëli Astruc), rédaction pour l'autre (DLF par Rémy Carrasco). N'ayant pas eu d'équipes en pénal cette année, du fait de l'absence des candidats de Toulouse, le choix se porte sur une actualisation et une densification du cas rédigé pour la session de l'an dernier.

Ensuite, concernant la mobilisation d'équipes toulousaines, M. Alexandre Espeluque-Kutylowski, Mme Ambre Bouderlique, Mme Marianne Bosc et M. Rémy Carrasco ont proposé de coordonner leurs efforts en ce sens et de se rapprocher de Mme Amandine Sala dont les contraintes se sont allégées. L'objectif reste de mobiliser en priorité des équipes sur le thème du droit pénal mais aussi, si cela est possible en droit international et droit des libertés fondamentales. Cette diversification permet de s'inscrire dans une approche plus attractive pour les étudiants volontaires.

L'idée est également de réintroduire pour les phases finales des témoins pour « pimenter » davantage les plaidoiries et évaluer la capacité des plaideurs à composer avec une nouvelle inconnue dans l'équation. Ces derniers ne seront connus des plaideurs qu'entre les deux phases du concours.

Une proposition, faite par Nathalie Thomé, et soutenue par Laure Palop, est de faire une édition du concours mêlant dans chaque équipe un ancien plaideur (issu des précédentes éditions) et un/plusieurs nouveaux plaideurs. L'idée est de renforcer la transmission entre les générations, et plus de fluidité dans le montage du concours. Les anciens bénéficient de l'expérience et des méthodes pour aider les nouveaux, tant dans la rédaction des mémoires que dans la phase de

plaideries. La question reste ouverte quant à la mobilisation des anciens pour intégration dans les équipes (composer en fonction des disponibilités de chacun).

M. Alexandre Espeluque-Kutylowski, demande confirmation que l'ouverture du *Pro Milone* soit faite pour les étudiants de niveau Licence 3 et Master 1, et s'interroge sur le mix des niveaux s'agissant des différentes équipes. Mme Nathalie Thomé répond par l'affirmative et précise qu'en phases qualificatives, les équipes composées d'étudiants de M1 s'affronteront entre elles en priorité. Il est précisé par la même occasion que la différence de niveau L3/M1 n'a pas une importance capitale pour des étudiants ne s'étant jamais prêté à l'exercice des plaideries, cela est d'autant plus atténué que chaque équipe devrait se voir adjoindre un ancien plaideur. Cette préoccupation sera quoiqu'il en soit pris activement en considération lors de la mise en place du programme du concours.

S'agissant du choix des thématiques pour les prochaines revues *Sui Generis* étudiantes et expert, et après concertations en petits groupes et duos durant l'été et à la rentrée, il en ressort :

- Pour la RSG 2020/1 (édition étudiants / colloque) : le choix se porte sur la thématique « La création et le droit ». Cette dernière, par son côté transversal pourra rassembler des sujets qui sont au cœur des préoccupations et points d'intérêt des étudiants et, permettre de sortir des sous-thématiques récurrentes que nous avons pu explorer lors des précédents numéros. Ce choix est adopté à l'unanimité.
- Pour la RSG 2020/2 (édition expert) : aucun thème n'a encore été défini avec précision. Des pistes sont évoquées, celle de la citoyenneté et celle du droit posé et du droit espéré. Le but serait de mener une réflexion sur les liens entre citoyenneté, rapport à la norme et formes de contestations. Le Conseil Scientifique et le comité éditorial de la RSG demeurent ouverts à toutes propositions de thématiques alternatives.

Concernant la composition du comité éditorial de la Revue, et en raison de la disparition de Pierre Gabriel Stefanaggi qui en est le rédacteur en chef, Mme Nathalie Thomé, en tant que Directrice de la Publication assure que Pierre en reste le Rédacteur en Chef, à titre posthume, et propose que Rémy Carrasco en devienne le Rédacteur en Chef Adjoint. Mme Laure Palop demeure, comme souhaité par Pierre Gabriel Stefanaggi, à la coordination du comité éditorial.

S'agissant des questions d'organisation interne, Mme Laure Palop, en tant Administratrice du Pôle Communication & Partenariats, évoque la difficulté à assurer seule l'ensemble des tâches qui lui incombent statutairement. Elle en profite pour remercier de l'aide apportée par Mme Marianne Bosc sur la partie presse lors du Pro Milone 2019. La partie qui demeure pour l'heure assurée partiellement et sur laquelle une aide précieuse est souhaitée est

celle de la recherche de partenariats (financiers et non financiers). Il faut pour cela avoir de la disponibilité en semaine sur les horaires de bureau pour démarcher directement les potentiels partenaires (en présentiel ou par téléphone). C'est pourquoi, il est proposé par Mme Laure Palop, soutenue par Mme Nathalie Thomé, contre fourniture des éléments de langage et outils de prospection par l'administrateur, que Mme Marianne Bosc devienne assistante dudit Pôle Communication & Partenariats, conformément à l'article 29-2 des Statuts.

Il est rappelé à l'ensemble des membres de Sui Generis que tout contact avec de potentiels partenaires (financiers et non financiers) sont les bienvenus. Ils sont invités à en référer auprès de la Présidence et/ou du Pôle Communication & Partenariats.

Enfin, concernant la composition du Conseil Scientifique de l'association, trois nouveaux membres sont proposés. Il s'agit de : M. Rémy Carrasco (Univ.) ; Mme Lucie Sidan (Univ.) et Mme Marie Femeli (Univ.). La proposition est également faite de basculer les membres « étudiants » du Conseil Scientifique (niveau inférieur au grade de master) dans une sous-section intitulée « Comité de lecture ».

Le Président de séance a mis aux voix l'ensemble des propositions faites durant la discussion générale. Ces dernières ont été adoptées à l'unanimité.

Au nom de l'Assemblée Générale de l'Association Sui Generis, Les membres présents et votants¹:

- Mme Nathalie Thomé (Présidente) ;
- M. Alexandre Espeluque- Kutyłowski (Secrétaire Général) ;
- M. Yohan Bastart (Vice-Secrétaire Général), représenté par Laure Palop ;
- Mme Laure Palop (Administratrice du Pôle Communication & Partenariats) ;
- Mme Marie Femeli (membre) ;
- M. Florian Frasse (membre) ;
- Mme Adeline Froment (membre) ;
- Mme Ambre Bouderlique (membre) ;
- Mme Maguelone Dupouy-Bossu (membre) ;
- M. Thierry Stefanaggi (membre) ;
- Mme Lucie Sidan (membre) ;
- Mme Marianne Bosc (membre) ;
- Mme Emie Lelièvre-Selliez (membre) représentée par Alexandre Espeluque-Kutyłowski
- Mme Nina Ferra (membre) représentée par Nathalie Thomé ;

Fait le 21 Septembre 2019 à Narbonne

¹ Les noms et qualités des membres votants ainsi listés constituent des signatures numériques officielles approuvées par lesdits membres. Cette approbation a fait l'objet d'un document papier signé le 21 octobre 2019 et conservé par le Secrétariat Général.

FIN DE SEANCE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, M. Alexandre Espeluque-Kutylowski (Président de séance) déclare la séance levée à 12h35.

Fait à Narbonne

Le 21 Septembre 2019

*Signatures numériques*²

Le Président de séance :

M. Alexandre Espeluque-Kutylowski

La Secrétaire de séance :

Mme Laure Palop

² Ces signatures numériques officielles ont été approuvées par lesdits membres. Cette approbation a fait l'objet d'un document papier signé le 21 septembre 2019 et conservé par le Secrétariat Général.

Retrouvez-nous sur www.suigeneris-asso.com

